

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois <b>Commune de Contamine Sarzin</b> (74270)</p>	<p><b>Extrait du registre des délibérations municipales</b></p> <p><b>Séance du mardi 6 mars 2018</b></p> <p>Par suite d'une convocation en date du 27 février 2018, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le mardi 6 mars 2018 à 20h45 sous la présidence de Monsieur Alain Chamosset, Maire.</p>	<p>DD 74270-20180306-D 2018_03_06_09-DE</p>
<p>Nombre de conseillers : 15</p> <p>En exercice : 11</p> <p>Présents : 09</p> <p>Votants : 10</p> <p><b>Délibération n°D_2018_03_06_09</b></p>	<p>Etaient présents : M. Alain Chamosset, M. Patrick Falcoz, Mme Raphaëlle Cons, Mme Nathalie Venancio, M. Jean-Luc Barthod, M. Alain Cartier, M. Fabrice Excoffier, M. Philippe Marguerie, M. Julien Verdier</p> <p>Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absent ayant donné procuration : M. Aurélien Chainé à Mme Raphaëlle Cons Absente excusée : Mme Maryline Derouet Absent : /</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme Nathalie Venancio est désignée pour remplir cette fonction.</p>	

**Objet : Projet de remblai de terre sur la parcelle cadastrée section A n°4 appartenant au GFA Le Flon**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur Laurent Dupraz daté du 11 décembre 2017 concernant un projet d'aménagement de la parcelle cadastrée section A n°4 située au Pont Fornant.

Il explique que Monsieur Laurent Dupraz souhaite, pour le compte du GFA Le Flon (74270 Minzier), remblayer ladite parcelle afin de la mettre de niveau avec la voie du Pont Fornant.

Après en avoir délibéré, par 9 voix pour et 1 abstention et à mains levées, le conseil municipal :

- **DONNE** un accord de principe à Monsieur Laurent Dupraz,
- **INVITE** Monsieur Laurent Dupraz à déposer une demande d'autorisation d'urbanisme.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire</p> <p>Compte tenu de sa télétransmission le : 9 mars 2018</p> <p>Et de la publication le : 9 mars 2018</p>	<p>Extrait conforme au registre des délibérations.</p> <p>Fait à Contamine Sarzin, le 9 mars 2018</p> <p>Le Maire,</p> <p>Alain CHAMOSSET</p>
--	---




